

## Note de Louis Scheyven à Paul van Zeeland (12/15 janvier 1952)

**Légende:** Note de Louis Scheyven, directeur général de la Direction générale de la politique du Ministère belge des Affaires étrangères, à Paul van Zeeland, ministre belge des Affaires étrangères, sur l'attitude à adopter par la Belgique dans le cas de l'adhésion de la RFA à l'OTAN.

**Source:** DE VOS, Luc; ROOMS, Etienne; DELOGE, Pascal; STERKENDRIES, Jean-Michel (sous la dir.). Documents diplomatiques belges 1941-1960, De l'indépendance à l'interdépendance. Tome II: Défense 1941-1960. Bruxelles: Académie royale de Belgique, 1998. 582 p. ISBN 90-6569-670-9. p. 459-460.

**Copyright:** (c) Académie royale de Belgique

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_louis\\_scheyven\\_a\\_paul\\_van\\_zeeland\\_12\\_15\\_janvier\\_1952-fr-bcaccfcd-544c-4c9d-b089-5a1130c98e85.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_louis_scheyven_a_paul_van_zeeland_12_15_janvier_1952-fr-bcaccfcd-544c-4c9d-b089-5a1130c98e85.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Note de Louis Scheyven à Paul van Zeeland (12/15 janvier 1952)

B.Z./A.E.,15.397.

Bruxelles, le 12/15 janvier 1952.

Top secret

Objet : éventualité de l'accession de l'Allemagne à NATO.

....

Quelle position pourrait prendre la Belgique devant ce problème ? Résumons les avantages et les inconvénients d'une éventuelle admission de l'Allemagne à NATO.

A. Avantages :

Il serait plus logique que, ainsi que ses partenaires au C.E.D., l'Allemagne fasse aussi partie de NATO ; cela simplifierait l'établissement de relations entre la C.E.D. et NATO.

– Pour les Allemands, ce serait un élément indispensable de l'égalité des droits reconquis. Cela leur permettrait en se basant sur cette « idée-force », qu'ils ont considérablement exploitée jusqu'ici, d'obtenir de nouveaux avantages, notamment en matière de frais d'occupation et de financement de leur propre réarmement.

– Puisque l'Allemagne participe déjà aux travaux de l'O.E.C.E. et de Strasbourg, il serait plus harmonieux de la laisser participer aussi à ceux du NATO.

– Si l'Allemagne siège au Conseil Atlantique, celui-ci pourra se prononcer sur les problèmes qui se poseront à l'occasion de la création de la C.E.D. sans que sa décision doive être réservée par le fait qu'il faudra obtenir d'une autre manière l'accord de l'Allemagne qui serait hors du Traité de l'Atlantique Nord.

Cet avantage semble être avant tout de pure forme. Au sein du Conseil Atlantique, l'Allemagne pourrait également – puisque l'accord doit y être unanime – créer des difficultés. Elle se sentira peut-être mieux à même de le faire que si elle se trouve dans une position isolée au C.E.D. Il ne paraît pas que cette raison puisse à elle seule être suffisante.

– Si l'on craint – à juste titre semble-t-il – une renaissance du militarisme allemand, il ne faut pas perdre de vue que dans la C.E.D. l'Allemagne risque de prendre rapidement une position prépondérante, non seulement sur le plan militaire, mais encore même sur le plan politique.

En effet, dans une communauté à six, l'Allemagne ne verra son influence contrebalancée que par cinq autres pays dont trois petits pays plus la France et l'Italie.

L'entente franco-allemande qui semble se dessiner peut amener le gouvernement de Paris à soutenir fréquemment la République Fédérale. L'instabilité politique française affaiblit certes aussi les possibilités d'action de la France.

Pouvons-nous croire que l'Italie constituerait, de son côté, un contrepoids sérieux à l'influence allemande ? Il est permis d'en douter.

Tout au contraire, une Allemagne admise dans NATO trouverait devant elle quatorze autres pays dont des pays de toute première grandeur tels que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Son influence s'y trouverait considérablement diluée et dans le Conseil de l'Atlantique, elle trouverait à qui parler.

Ceci est un aspect qu'il ne faut pas perdre de vue et qui a été mentionné tant par les Suppléants des grandes puissances anglo-saxonnes que par le Jhr. von Starckenborgh.

B. Inconvénients :

Une participation à NATO représenterait la reconnaissance de la pleine souveraineté de la République Fédérale, ce qui impliquerait à la longue la remise en cause du statut contractuel, la contestation de la légalité de la présence de troupes alliées en Allemagne sur la base de l'accord de 1945.

– Vis-à-vis de la Russie, consacrerait la fin du régime quadripartite permettant le stationnement de troupes alliées en Allemagne et notamment à Berlin.

– Diminuerait le caractère défensif du Pacte Atlantique, étant donné l'importance des revendications de la République de Bonn vers l'Est.

– Risquerait d'aggraver la tension entre l'Ouest et l'Est : l'association de l'Allemagne avec les puissances occidentales permettrait de faire jouer contre celles-ci, le cas échéant, tous les traités d'assistance mutuelle qui lient les Républiques Populaires.

– Au point de vue psychologique, créerait des difficultés au sein des Parlements et des opinions publiques des pays occidentaux.

Plusieurs de ses objections ne sont pas absolues et il pourrait peut-être être possible d'y remédier dans une certaine mesure. Toutefois, les dangers d'une restauration rapide de la puissance allemande et d'une tension accrue avec l'U.R.S.S. sont certaines.

On constate que cette objection qui paraissait capitale voici quelques mois est de plus en plus passée sous silence mais on ne voit pas qu'elle ait jamais été réfutée nettement.

On peut se demander de plus si une admission rapide de l'Allemagne à NATO ne serait pas inopportune. Le consentement des Douze ne devrait être acquis à cette proposition que contre l'obtention de garanties solides de la part de l'Allemagne. Tout lui accorder sur un simple témoignage de bonne volonté de sa part risque de nous mettre en position de n'avoir plus rien à lui offrir au cours des mois ou des années à venir. Or, quand on connaît les exigences allemandes et la façon dont elle interprète l'égalité des droits, on peut être certain que ses prétentions iront en augmentant dans tous les domaines. Il semble donc prématuré d'admettre l'entrée de l'Allemagne dans le NATO.

Mieux vaut laisser mûrir le problème et reprendre la question lorsque l'armée européenne sera devenue une réalité quelque peu consistante.

Dans ces conditions, il ne semble pas que la Belgique doive prendre la tête du mouvement mais, au contraire, se contenter, tout en restant plutôt réticente, de suivre les tendances de la majorité.

Le directeur général

(s) L. Scheyven.